

Course poursuite, les gendarmes interpellent une femme sous l'influence de l'alcool à Denges

Dans la nuit de samedi à dimanche, les gendarmes ont interpellé à Denges, une conductrice circulant avec un taux d'alcoolémie de 1,6 o/oo. Elle n'a pas obtempéré aux signes des agents qui effectuaient un contrôle à proximité de l'avenue du Chablais, à Prilly. Après une course poursuite, son véhicule a heurté un poteau. Le passager est blessé. Le permis de conduire a été saisi et transmis au Service des automobiles.

Dimanche 16 décembre 2012, vers 04h40, une patrouille de la Gendarmerie vaudoise effectuait un contrôle à proximité de l'avenue du Chablais, à Prilly. Un agent a fait un signe d'arrêt à une conductrice circulant en direction de l'autoroute. Cette personne a poursuivi sa route, en évitant les policiers et en accélérant. Les gendarmes ont pris en chasse cette personne en enclenchant feux bleus et klaxons. La conductrice a franchi peu après le carrefour de la Boudronnette, alors que la signalisation était au rouge. Elle a poursuivi ensuite sa route sur l'artère principale, en direction de Morges, franchissant les giratoires sans précautions. Les policiers ont également constaté qu'elle circulait à des vitesses comprises entre 80 et 150 km/h, mettant gravement en danger les autres usagers de la route, sur un tronçon limité à 70 km/h. Au débouché de la route de Denges sur la route du Lac, elle a franchi le carrefour qui était au rouge, évitant de justesse un véhicule qui survenait sur sa droite. Son automobile a heurté une bordure en béton puis un poteau supportant une signalisation routière, pour terminer son embardée sur un talus. La conductrice et son passager ont été rapidement secourus. Ce dernier n'était pas attaché; il souffre de diverses contusions. Peu coopératif, il a été pris en charge par le personnel d'une ambulance USR de Bussigny-près-Lausanne, puis emmené au CHUV à Lausanne. L'automobiliste, également peu coopérante, a été auscultée sur place par le médecin du SMUR. Durant l'intervention, elle a dû être maîtrisée de force, subissant une légère blessure à un poignet; un gendarme a été également légèrement blessé à un doigt.

Un test de l'haleine de la conductrice effectué au moyen d'un éthylomètre a révélé un taux d'alcoolémie de 1.60 o/oo. Son permis de conduire a été immédiatement saisi et transmis au Service des automobiles et de la navigation (SAN).

Les pompiers du Service défense incendie et secours le Morget et le Service de protection et sauvetage Lausanne (SPSL), avec 11 hommes et 4 véhicules, sont intervenus sur le lieu de l'accident pour la pollution d'hydrocarbures. Le Service des routes a été renseigné pour les dégâts à la signalisation routière.

Lausanne, le 17 décembre 2012

Philippe Jatton, officier de presse
Division presse & communication

Renseignements : tél. 021 644 81 93 ou 079 446 64 62